

FOULEES NOSTURNES ATHLETICS CLUB DES MARSOUINS
2ème EDITION 2 DECEMBRE 2017

REGLEMENT

Article I. Objet

L'Atlétics Club des Marsouins, organise le Samedi 2 Décembre 2017 une course pédestre à Saint-Benoît pour toutes les catégories, intitulée « **foulées Nocturnes** » et inscrite au calendrier départemental de la ligue d'Athlétisme.

Article II. Participantes

Cette épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés et aux personnes Handisport, à partir de la catégorie Cadets, à Vétérants (es) née en 1998 à 1975 et avant.

Un parcours de 5km pour les cadets et Handisport et tous les personnes amateurs

Conformément aux dispositions des articles 231-2 et 231-3 du Code du Sport, la participation est conditionnée à la présentation :

- D'une licence athlète Compétition, délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, le non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. **Ex : certificats M du Grand raid (l'organisation conservera le certificat médical).**

Jeunes à partir de 6 ans.4 courses seront prévues :

1 ^{ère} course pour les catégories Éveil Athlétique 2009_2011 pour un parcours	de 600 M.
2 ^{ème} course pour les catégories filles-Garçon de 2007-2008 pour un parcours	de 1000 M
3 ^{ème} course pour les catégories filles-Garçon de 2005-2006 pour un parcours	de 2000.M
4 ^{émé} course pour les catégories filles-Garçon de 2003-2004 pour un parcours	de 3000 M

Départ :

Éveil Athlétique	-16 h 45 - 600 M
Poussins	- 17h 15 - 1 Km
Benjamins	17 h 30 - 2 Km
Minimes	18h 00 - 3 Km

Courses non chronométrées, Classement par arrivée Filles / Garçons 1 récompense pour les 3 premiers de chaque catégorie.

Article III. Horaires, remise des dossards et des courses

La remise des dossards vous sera communiqué selon organisation ou se fera obligatoirement le Samedi 2 décembre 2017 au stade Jean ALLANE

- De 16h à 19 h 00 pour toute catégorie

Article IV. Sécurité

Les participants devront impérativement évoluer sur le bord droit de la chaussée.

Des signaleurs seront postés à chaque intersection afin d'indiquer la direction aux participantes et pour sécuriser leur franchissement.

Le parcours sera balisé par des flèches au sol, de la rubalise et des barrières. Une voiture ouvrira la course et une ambulance suivra la course derrière la dernière participante,

Lampe frontale conseillée et un Tee-Shirt de couleur bien visible, le stationnement se fait sur les parkings à proximité du stade du côté droit ou les packings

Rue auguste de vilelle, attention vous ne pourrez pas vous stationner sur le circuit.

Article V. Ravitaillement

Les points de ravitaillements, constitués de bouteilles d'eau boisson gazeuse et de fruits, sont installés au 5ème Kilomètre et après la ligne d'arrivée, un point épongeage au 7ème km

Article VI. Récompenses Les podiums auront lieu sur place à l'issue des épreuves.

Toutes les concurrentes 5 Km et 10 Km auront un tee-shirt de la manifestation.

Les 4 épreuves de chaque catégorie jeune seront récompensées.

Classement individuelle 10km : *Scratch Trophées*, 1ère Homme et Femme ne sont pas cumulables, suivie d'un classement des trois 1^{ère} des chaque catégories

RECOMPENCE -CLUB

Une récompense au trois club pour les courses de jeunes, aux plus grand nombre de participants.

Article VII. Inscriptions

- **5 € pour les courses des jeunes**
- **8€ pour les 5km Cadets, handisport et Marche familiale**
- **13€ foulées nocturne**
- Pour les non -licenciées, un certificat médical de moins d'un an devra obligatoirement être présenté lors du retrait des dossards.
- Pour les licenciés, la licence sportive de l'année en cours devra être présentée lors du retrait des dossards.
- Attention paiement en espèces ou carte les chèques n'est acceptés le soir de la course,
- Les résultats seront publiés sur le site internet de l'organisation de la société de chronométrie Webservice.

Inscription :

Par tél. : 06 92 82 78 77 ou

Par Mail : bjrene470@gmail.com

Sur le site : Webservice

ARTICLE ANNULATION VIII

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries...), si le cas se présente aucun remboursement ne pourra se faire mais les dépenses liées aux participants lui seront données (un tee-shirt ou autre...) Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit si la course a eu lieu.

En cas d'annulation autre si aucun frais n'est engagé par l'organisation ils vous seront retenus 3,09 € pour les frais bancaires par le Webservice

ARTICLE VIII : REGLES TECHNIQUES :

- Le dossard devra être placé sur la poitrine et être entièrement lisible lors de l'épreuve.
- Une personne passant la ligne d'arrivée sans son dossard ne pourra être classée.
- Tout concurrent souhaitant abandonner devra remettre son dossard ainsi que sa puce, à un membre de l'organisation
- Les chiens même tenus en laisse sont interdits.

ARTICLE : DISQUALIFICATION

Tout athlète n'ayant pas respecté l'un des règlements ci-dessus et/ou utilisera un moyen frauduleux quelconque encourt la disqualification, par conséquent l'organisation décline toute responsabilité et sera mise hors cause en cas de problème.

Fait à Saint-Benoit, Le 22 / 09 / 2017

Le comité Organisation